

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-88

Séance du 17 septembre 2019

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	45
Dont 6 procurations	
Votes pour :	45
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (39) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUNENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : BLANCHARD Hervé, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (19) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, CARROT Jean-Michel, SAINT PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (6) : TREY Jean Claude à VIDAL Thierry
DELCASO Maryse à DESMARAIS Nadine
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André
SOLANA Michel à RICARD Louis
FORGUE Pierre à NARS Aline
MIR Jean-Henri à POME Maryse

Monsieur Bernard DESCOUNENS a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 23.07.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Envoyé en préfecture le 23/09/2019

Reçu en préfecture le 23/09/2019

Affiché le

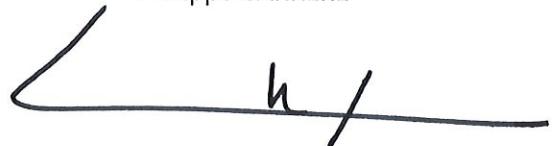
Berger
Levraud

ID : 065-246500573-20190917-2019_88-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 23.07.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve des modifications demandées concernant la taxe de séjour à savoir que dès l'instant où un EPIC est constitué sur le territoire, les communes ont obligation de verser la taxe de séjour à l'EPIC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU